



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

**REUNION Du 21 décembre 2022
PV N. 14**

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MMES DELEBECQUE Christine - DEROM Margaux - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas - WILLIAMS Jérémia.

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

Défis techniques :

- **Journées impaires : double 8**
- **Journées paires : Jonglerie**

Montées et descentes U13 suite à la 1^{ère} phase :

(En application de l'article 14 des règlements généraux de la Ligue de Nouvelle Aquitaine)

Accession U13 Critérium Régional :

- LIMOGES FOOTBALL 1
- JA ISLE 1
- CS FEYTIAT 1
- AURENCE / ROUSSILLON 1



POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Rétrogradation de D1 en D2 :

AS PANAZOL 1
USECC 1

Accession de D2 en D1 :

LIMOGES FOOTBALL 2
ENT SEREILHAC FCCO 1
ROCHECHOUART OC 1
ENT VAL DE VIENNE EFG 1
LIMOGES LA BASTIDE 1
GJEF PAYS DE NEXON

Rétrogradation de D2 en D3 :

FC BOISSEUIL 87 1
CS FEYTIAT 2
SC VERNEUIL SUR VIENNE 2

Accession de D3 en D2 :

COGNACOIS FCCL 1
OCCITANE FC 1
LIMOGES BEAUBREUIL 1
US FEUILLARDIERS 1
ENT FPCN

Finales départementales

Les clubs désirant recevoir une finale de Coupe U13 sont invités à déposer leur candidature au District de Football de la Haute-Vienne :

- Challenge PITCH le 01/04
- Challenge CAILLETON et BOUCHER le 03/06

Amendes :

- Amende de 21€ au club de LIMOGES FOOTBALL pour feuille de match hors délai pour le match n°516631 du 03/12/2022 en U13 D1.
- Amende de 26 € au club de SC VERNEUIL/VIENNE pour son forfait au challenge PITCH du 17/12/2022.
- Amende de 26 € au club du FC PAYS AREDIEN pour son forfait au challenge PITCH du 17/12/2022.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Challenge CAILLETON

- Le plateau 3 du 10/12/2022 organisé par le club de ST JUST LE MARTEL non joué est reporté au **07 janvier 2023** avec les clubs suivants : RILHAC RANCON 3 et BOSMIE 2.
En cas d'intempéries, il devra être joué au plus tard le mercredi 18 janvier 2023.

Challenges U13 :

Le prochain tour des challenges PITCH, CAILLETON et BOUCHER est programmé le 28 janvier 2023.

2^{ème} phase U13 :

Les dates des matchs de championnat D1, D2 et D3 sont :

14/01 - 04/02 pour la poule B de D3 - 25/02 - 04/03 - 11/03 - 18/03 - 25/03 - 08/04 pour la poule B de D3 - 29/04 - 06/05 - 13/05.

CATEGORIE U11

FINALES DEPARTEMENTALES :

Les clubs désirant recevoir une finale de Coupe U11 sont invités à déposer leur candidature au District de Football de la Haute-Vienne :

- Challenge LACORRE le 13/05
- Challenge VILLEDIEU le 03/06

Amendes :

- Amende de 11€ au club de **AURENCE/ROUSSILLON** pour son forfait du 10/12/22 au plateau 4 en D2A.
- Amende de 11 € au club **US FEUILLARDIERS 1** pour son forfait du 10/12/22 au plateau 1 D3A.
- Amende de 14 € au club de **ROCHECHOUART OC 2** pour son **2^{ème} forfait** du 10/12/22 au plateau 2 D3A.
- Amende de 11 € au club de **AS PANAZOL 2** pour son forfait du 10/12/22 au plateau 1 D3B.
- Amende de 11 € au club de **ENT EFG 87 VEYRAC 1** pour son forfait au plateau futsal du 03/12/22
- Amende de 11 € au club de **ST PRIEST SOUS AIXE** pour son forfait au plateau futsal du 03/12/22.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Compte Rendu Plateau futsal suivants manquants :

Plateau 1 : FUN 87

Plateau 2 : ROCHECHOUART

Plateau 1 : EYMOUTIERS

Ce document est à renvoyer au District par retour de courrier ou de mail.

CATEGORIE U9/U7

Rappel : **les comptes rendus de plateau** (feuille de licences comprise) pour les catégories U7 et U9 sont **obligatoires et doivent être renvoyés** au District par le club organisateur sous 48H ou au plus tard le mercredi suivant le plateau.

En cas de plateau – non joué-, il est impératif que le club organisateur prévienne le District si possible par retour de mail.

En cas d'équipes absentes, chaque club doit prévenir impérativement le club organisateur pour une meilleure organisation du plateau.

Tous les membres de la Commission Foot Animation vous souhaitent de passer de belles fêtes de fin d'année.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**